



Pasqu'infos



Rappel Permanences :

Mardi 11h – 12h

Jeudi 16h – 18h

Tel : 03 84 51 74 60

mairie.lepasquier@wanadoo.fr



2020 Une année à oublier ...

Cette fin d'année n'aura ressemblé à rien de ce qu'on avait imaginé, ballotés entre l'obligation non négociable d'affronter la réalité sanitaire et l'envie folle de retrouver la famille, les enfants, les amis. Les petits rituels de fin d'année ont été mis en réserve.

Le froid est là mais le seul gel qui mord les doigts est hydroalcoolique.

Que 2021 fasse tomber les masques, ravive les visages et marque dans un avenir proche pour tous, parents, enfants, la fin du tourment.

Il va falloir nous habituer à vivre avec le virus encore plusieurs mois et il nous faut réinventer notre quotidien.

Il est coutume de se souhaiter une bonne santé mais en ces temps de contagion j'aimerais souhaiter que deviennent contagieux :

La bonne humeur
La joie de vivre
La réussite dans vos projets
L'écoute et le partage
Et le bien être personnel.

Le Maire
D. MOREAU

Le nouveau conseil municipal :

2020 une année particulière. Il a fallu attendre le mois de juin pour valider les élections. Je remercie l'ancienne équipe pour ce mandat écoulé et les actions conduites. Beaucoup ont souhaité laisser la place, une nouvelle équipe est en place.

Maire : Denis MOREAU

1^{ère} adjointe : Alexandra LIEGEON

2^{ème} adjoint : David PIQUET

Conseillers : Hélène JEUDY, Jean-Charles BOUSSON, Jimmy CARBONNEAUX, Jean-Philippe JEANNIN, Pascal PELARDY, Aurélien PYON-BOUTRIT, Jean-Noël TOLLE.

L'équipe municipale fera le maximum pour accomplir cette mission avec le plus grand sérieux, la plus grande motivation et pour le bien de vous toutes et tous.

Je remercie également les personnes bénévoles qui participent ... (elles se reconnaîtront)

Permanence du maire : jeudi 16h-18h

En cas d'urgence et d'absence du maire vous pouvez contacter les adjoints.
Fabrice, votre secrétaire, est également à votre disposition.

Nouveau à Le Pasquier :

Elodie SEILER : praticienne Shiatsu, après 4 années d'étude, s'est installée au 1 Grande rue (au château). Cette thérapie consiste à un rééquilibrage énergétique de tout le corps (physique et mental) par son sens du toucher sur les méridiens et sur les points d'acupuncture par pressions. Le Shiatsu est une technique de soin complémentaire, cela ne peut se substituer à la médecine conventionnelle.

Création de l'Atelier de l'AUBE :
céramique et poterie raku,
Mme CARBONNEAUX Florine
au 15 Grande rue.

L'atelier vous propose stages
initiation adultes ou enfants les
week end et également des cours
3 jours par semaine
(renseignements sur place)

Exposition permanente à l'atelier
ou occasionnelle en extérieur.

Ouverture prochaine d'un magasin (ex Jur'a cheval)



Prévision 15 février 2021

Exploitant : M. MOUGEL Philippe

Ce commerce a pour but de vendre des produits de déstockage, de DDM ou DLUO, d'inventus de grossistes ou de magasin et tout autres sortes d'opportunités émanent des fabricants.

Une partie de la surface de vente sera réservée aux produits en circuit court issu de récolte ou de fabrication locale (fruits et légumes, miel, laitages, charcuteries et autres)

Dépôt de pain et presse ...



Exposition
le 19 décembre 2020

Etang :

L'ouverture a été décalée d'un mois suite aux mesures du 1^{er} confinement.

Malgré ces mesures 68 cartes annuelles et 560 cartes journalières ont été délivrées pour une recette de 6 100 €, l'étang a gardé toute son attractivité.

L'empoissonnement a été réalisé en novembre pour un montant de 3 749.50 € HT (600 kg).

Paulo ARRAIAL a assumé la surveillance et la vente d'une partie des cartes en remplacement de Michel, nous le remercions vivement.



Sous le regard émerveillé des enfants,
Paulo surveille la livraison ...



Une sortie enneigée



Promenade sur l'étang

Forêt :

Le scolyte (minuscule insecte ravageur qui se loge sous l'écorce) prolifère en période chaude et affaiblit les arbres en particulier les épicéas.

La commune n'y a pas échappé.

Les bois doivent être coupés pour éviter une propagation de l'épidémie, une grande quantité se retrouve sur le marché, d'où une chute de cours et les communes pâtissent de cette situation (une perte sèche pour les communes).

La commission bois s'est réunie le 22 septembre.

13 inscrits à l'affouage 2020-2021 parcelles 24 et 32.

Prévision vente de grumes 100 m³ dans la parcelle 29, mise en adjudication des houppiers au printemps 2021.

Reste à exploiter : 300 m³ de bois scolytes.

Des travaux de dégagement de régénération naturel seront réalisés par l'ONF pour un montant de 1 530 €HT.

Remerciement à l'association de chasse du village qui participe au débroussaillage des lignes.

Etat Civil 2020

Naissances :

Enoline DUBOIS PILLOUD le 02/01 à Lons-le Saunier domiciliée au 1 grande rue (Château)

Naissance insolite : Théa CRETIN MAINTENAZ le 15/05, cette petite fille est née sur la commune du Pasquier dans l'ambulance qui emmenait la maman au CHU de Besançon, résidente à Prémanon.

PACS :

DUBOIS Johan et PILLOUD Victoria
Le 24/11 Domiciliés 1 Grande rue

Mariage :

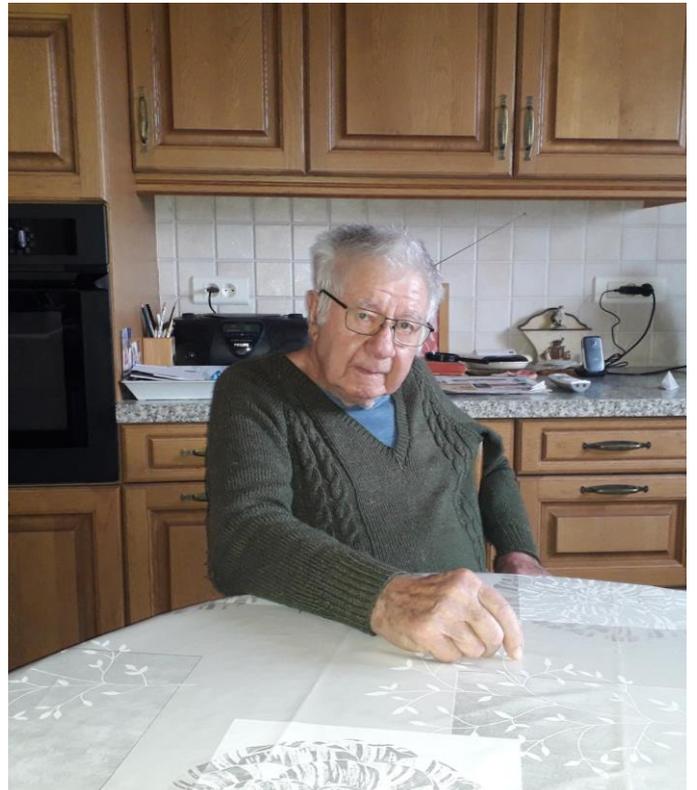
BENOIT John Jean Charles et PASKO Olivia
le 22/08 Domiciliés rue du Moulin

Dans cette période difficile la commune n'a pas eu à déplorer de décès, fort heureusement.

Nos doyens

IACHELINI Régine 95 ans

LETONDOR Lucien 87 ans



Malgré leur grand âge, autonomes, ils vivent chez eux
et se font toujours leurs repas en fins gourmets ... !!

Projets 2021:

La mise en place tardive du nouveau conseil municipal a laissé l'année 2020 en réserve (pas d'investissement).

Dans le cadre du plan de relance, pour l'année 2021, 2 projets sont en cours d'étude :

- Travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente communale, avec un local de rangement de 28 m² et la reprise du plafond de la salle principale (estim 34 500.00 € HT).
- Remplacement des luminaires de l'éclairage public en LED, dans le cadre de la transition énergétique (économie) (estim 22 000.00 € HT).

Des demandes de subventions ont été déposées DETR état 25%, Conseil départemental 25% et CCCNJ 25%)

Concernant la réfection de la route départementale RD467, celle-ci n'ayant pu être réalisée en octobre 2020 comme prévu, le programme des travaux sera réalisé en priorité dès que la campagne de la mise en œuvre des enrobés aura débutée (mars 2021).

=> confirmation par mail de l'agence routière.

Budget Communal et Compte Administratif

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020
Fonctionnement	123 722.22	176 187.16	+ 52 464.94
Investissement	7 058.13	57 510.70	+ 50 452.57 (*)
Total	124 366.62	185 978.84	+ 102 917.51

(*) reprise déficit 2019 : 29 452.09 ; Solde : 21 000.48

Endettement :

Emprunt SIVOS sur 15 ans,	58 410.62 €	au 1 ^{er} janvier 2021	fin en 2029
Boisement sur 25 ans,	4 706.57 €	au 1 ^{er} janvier 2021	fin en 2026

Taxes	Taux moyen départemental 2019	Taux communal 2019	Taux communal 2020	Produit obtenu
Foncier Bâti	20.17	12.58	12.58	27 336
Foncier non Bâti	32.51	26.42	26.42	6 235
			Total	33 571

Les taxes n'ont pas été augmentées depuis 2014

La taxe d'habitation a été compensée à hauteur de 19 465 €

Urbanisme :

M et Mme RAETH Bernard	Sur la Ville	maison	PC 01 arrêté du 02/06/2020
M et Mme PYON-BOUTRIT Aurélien	rue du Petit Clos	maison	PC 02 arrêté du 18/06/2020
FAIVRE Jean-Luc	1 Grande rue	hangar	PC 03 arrêté du 22/09/2020
GALLET Jean-Paul	69 Grande rue	abri garage	PC 04 arrêté du 19/11/2020
M et Mme DUBOZ Frédéric	3bis Grande rue	piscine abri	PC 05 arrêté du 28/12/2020
M et Mme BLATEYRON Jean-Michel	rue du Petit Clos	maison	PC 06 arrêté du 24/12/2020
DAYET Gaëtan et PROVENS Mélanie	14 Grande rue	extension	PC 07 arrêté du 12/01/2021

+ 5 Déclarations Préalables de travaux (modification de façade, abri de jardin, division parcellaire)
+ 4 demandes de certificats d'urbanisme



Rue du Petit Clos



Et encore d'autres projets

à venir...

Rue Sur Ville



Un peu de civisme :

Bruit ... quelques rappels :

Les nuisances sonores dites de voisinage peuvent rendre la vie impossible. C'est pourquoi le code de santé publique indique que "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé" (article R1334-31).

Cela s'applique même en pleine journée. Par contre, quand cela survient la nuit, des sanctions plus lourdes peuvent être appliquées sur la base du code pénal pour tapage injurieux et nocturne !

L'arrêté préfectoral précise que les travaux de bricolage et de jardinage générateurs de bruits sont autorisés dans des plages horaires et à des jours définis : 8h-12h et 13h30-20h du lundi au samedi, 10h-12h dimanche et jours fériés.

Levez le pied :

Il est rappelé que la vitesse en agglomération est règlementée. Cette limitation est réduite à 30 km/h dans toutes les rues du village pour ceux qui ne le savent pas encore !

Elaguer les arbres :

Même si votre haie est magnifique, elle prend parfois un peu trop d'ampleur au-delà de votre clôture, jusqu'à devenir gênante. Il appartient aux riverains propriétaires ou locataires d'entretenir tous végétaux se trouvant sur son terrain et débordant sur le domaine public qu'il s'agisse d'herbe, de racine, d'arbres/arbustes ou de haies. L'élagage en hauteur n'est pas à négliger non plus !

Animaux :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer tout animal pour des raisons de sécurité et de respect des propriétés voisines. Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins notamment par leurs aboiements. Les personnes qui ont des animaux veilleront à ce qu'ils ne provoquent pas de nuisances sonores.

Brûlage :

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit (art 84 du règlement sanitaire départemental et 3-4 arrêté règlementant l'emploi du feu dans le département du Jura)

Décharge Route de Valempoulières :

Déchets concernés : tonte, petit branchage, petit gravas.

Si vous voulez conserver cet avantage, merci de respecter le lieu à défaut d'une fermeture définitive par la préfecture.

SIVOS DE LA FRESSE :

Directrice : Mme TRAVAILLOT Christine

Effectifs : 5 classes

2019-2020 108 élèves dont 23 pour Le Pasquier

2020-2021 prévision 117 élèves dont 26 pour Le Pasquier

Le SIVOS, une référence sur le plan cantonal

Transports scolaires :

Le renouvellement et les nouvelles inscriptions doivent se faire par internet courant juin :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>

Événementiels :

NEW AQUATOUZE et Club du 3^{ème} âge :

au repos forcé !

La salle de l'écluse est restée close par obligation sanitaire (perte de recettes)



Cette année très particulière n'aura pas permis au Père Noël de passer faire sa distribution à la salle de l'écluse ainsi que le vin chaud de l'amitié.

En l'absence du repas des aînés(-es) habituel en janvier, le Conseil Municipal a distribué un colis au plus de 75 ans.



2 interventions du SDIS pour les feux
route de Valempoulières



Neige en abondance entraine des
désagrément pour cheminer le long
du village. C'est l'hiver !



Madame est de sortie pour la photo
afin de trôner dans une revue agricole



Opération sauvetage !
Le poisson avait embarqué
la canne au milieu de l'étang.

Assainissement non collectif :

Tournées des vidanges des fosses 2021

Planning prévisionnel : Jeudi 17 mai

Jeudi 23 septembre

Pour s'inscrire : Mme LIMAGNE technicienne SPANC au 03 84 52 12 87 (CCCNJ)

Tarifs : 156 € jusqu'à 5000 litres,
en urgence contacter le SPANC

SICTOM :

Enlèvement des ordures ménagères :

Bac gris mardi matin

Bac bleu lundi matin semaine impair pour 2021,

le circuit reste le même tous les 15 jours au passage d'une nouvelle année.

JOUR FERIE : la collecte du lundi 24 mai est reportée au mercredi 26 mai.

⇒ Pensez à sortir votre bac la veille au soir et n'oubliez pas de les récupérer

Dans sa séance du 09/12/2020 le Conseil Syndical du SICTOM a validé une augmentation de la contribution de 3% pour l'année 2021.

Passage ALCG :

Collecte des objets encombrants : date à retenir Mardi 1^{er} juin et Mardi 3 août 2021

Inscription en mairie obligatoire, 2 semaines à l'avance.

Déchetterie de Champagnole :

Horaires d'ouverture : lundi au samedi 08h – 12h, 14h – 18h, fermé le dimanche

La déchetterie est équipée pour recevoir les déchets des particuliers comme des entreprises à l'exception des déchets toxiques.

Déchets pouvant être déposés :

Polystyrène expansé, gros cartons, gros plastiques, ferrailles, électroménager, matelas, bois, vêtements, chaussures, peinture, papier peints, vernis, solvants, huiles de cuisine usagées, huiles de vidange, ampoules, néons, batteries, pneus, gravats.



**Que 2021
soit meilleure
que 2020 !**

Prenez soin de vous

Merci aux nouveaux arrivants dans le commune, comme au partants, de venir signaler le changement au secrétariat de mairie.

Une tribune libre vous est réservée
→ contactez le secrétariat, vous serez les bienvenus